

Proposition du Conseil administratif du 28 juillet 2021 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 1 323 000 francs et net de 1 152 000 francs, recettes déduites, soit:

- Délibération I: 1 268 500 francs brut, destinés à divers travaux d'aménagement intérieur et à des exigences d'exploitation du Musée Ariana, situé sur la parcelle 5352, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève, dont à déduire une participation de 171 000 francs financée par le compte de bilan fonds de tiers et «acquisitions et projets» du Musée Ariana (rubrique 2093.028 au bilan), soit 1 097 500 francs net;**
- Délibération II: 54 500 francs destinés aux équipements informatiques, de téléphonie et de sécurité du Musée Ariana.**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Le Musée Ariana, musée suisse de la céramique et du verre, constitue une référence internationale dans le domaine des arts du feu. Unique en Suisse, et parmi les plus importants à l'échelle occidentale, le Musée Ariana expose ses collections dans un cadre somptueux: un ensemble architectural exceptionnel qui marie les styles néo-Renaissance et néo-baroque, influencé notamment par l'architecture palatiale italienne.

Le Musée Ariana organise chaque année plusieurs expositions autour de ses collections et dans le domaine de la création céramique contemporaine. Tourné vers différents publics, il est engagé dans des activités de médiation novatrices et reconnues. Il attire annuellement plus de 65 000 visiteurs et visiteuses (66 140 en 2019) du monde entier (19% de visiteurs et visiteuses en provenance de Chine).

La présente proposition réunit en une seule opération divers travaux intérieurs nécessaires du point de vue de la sécurité et des installations destinées à l'accueil du public.

Actuellement réunies à l'entrée du grand hall, les fonctions de sécurité et d'accueil doivent être séparées. Un sas de sécurité destiné aux membres du personnel et une loge technique liée à la sécurité seront ainsi créés au rez inférieur.

Au rez-de-chaussée, l'accueil du public, la billetterie et la zone didactique seront reconfigurés en vue d'offrir un meilleur service aux usager-ère-s ainsi que des conditions de travail optimisées pour le personnel du Musée.

De même, le grand hall bénéficiera d'une amélioration de l'éclairage d'ambiance actuellement insuffisant.

Ces nouvelles dispositions permettront d'améliorer de façon notable l'accueil des visiteurs et visiteuses individuel-le-s ou en groupes, en rendant plus lisible la circulation des publics dans les espaces du Musée.

Sur la galerie à l'étage, le «Comptoir gourmand», lieu fort apprécié des visiteurs, visiteuses et des institutions voisines, sera également rénové et son organisation et intégration optimisée et valorisée.

Enfin, une arrivée d'eau sera créée au rez-de-chaussée et permettra l'organisation d'événements ponctuels dans le hall et sur la terrasse côté lac.

Les principes directeurs de ces réaménagements sont la modularité, la mobilité (amovible et réversible), la multifonctionnalité (simple et pratique), la sobriété, l'adaptabilité et l'accessibilité universelle (visiteurs, visiteuses et personnel) dans un souci d'intégration maximale à l'environnement majestueux et unique qu'est le Musée Ariana.

Contexte et historique de l'opération

1877-1884	Construction du Musée Ariana commanditée par Gustave Revilliod
1890	Le Musée Ariana devient musée municipal
1934	Le Musée Ariana est consacré au domaine de la céramique
1985-1993	Restauration du Musée Ariana, réouverture au public en 1993
2010	Autonomie administrative du Musée Ariana
2012	Premières ébauches de réaménagement de la zone didactique
2018	Contrat de prestations avec l'Office fédéral de la culture (OFC).

Notice historique

Commandité par Gustave Revilliod (1817-1890), généreux mécène genevois et collectionneur émérite, le bâtiment palatial est conçu dès l'origine pour abriter ses collections et les rendre accessibles au public. L'architecte Emile Grobety en dessine les plans en 1877-1878; l'édifice est achevé par Jacques-Elysée Goss, l'architecte du Grand Théâtre, également auteur de la loge d'entrée.

Le Musée ouvre en 1884 et Gustave Revilliod lui donne le nom d'Ariana, en l'honneur de sa mère, née Ariane de la Rive, dont il a hérité la fortune. Légué à la Ville de Genève en 1890 avec l'intégralité des collections ainsi que le vaste domaine environnant, le bâtiment constitue lui-même le premier objet de ce patrimoine. Son architecture atypique emprunte des éléments aux styles néo-classique et néo-baroque. Extérieurement, le programme muséal s'exprime par l'absence

de fenêtres à l'étage, ces dernières étant remplacées par des niches. L'intérieur se distingue par un hall somptueux, ceint de colonnades superposées, en pierre rouge de Suisse au rez-de-chaussée et en pierre de Bourgogne à l'étage, le tout couronné d'une coupole elliptique à la voûte étoilée. Un programme de plafonds peints et un ensemble de vitraux parachèvent la décoration.

À l'origine, la céramique et le verre côtoient la peinture, la gravure, la sculpture, les monnaies, les livres anciens et toutes formes d'arts appliqués. Dès 1934, une répartition des collections avec le Musée d'art et d'histoire consacre le Musée Ariana au domaine de la céramique. Ce changement d'orientation s'accompagne d'aménagements muséographiques, architecturaux et techniques. Durant la décennie suivante, les façades et les toitures font l'objet d'une restauration. Dernière intervention d'ampleur, le Musée Ariana a été entièrement rénové entre 1985 et 1993.

Exposé des motifs

Le Musée Ariana est une institution autonome depuis 2010, année durant laquelle le Musée a été séparé du groupe Musée d'art et d'histoire.

L'Ariana se distingue par une politique dynamique d'expositions temporaires consacrées au patrimoine céramique et verre, autant qu'à la création contemporaine, avec en parallèle un travail engagé d'ouverture envers les publics.

Depuis 2018, le Musée Ariana est au bénéfice d'un contrat de prestations avec l'Office fédéral de la culture. Attribuée sur concours, cette contribution d'exploitation consacre un rayonnement national, la présentation d'une collection importante et le développement d'un travail de médiation particulièrement novateur.

Alors qu'aucun aménagement conséquent n'a plus été entrepris depuis la réouverture au public de 1993, les espaces dédiés à l'accueil du public (mobiliier d'accueil, billetterie, boutique, café, zone didactique) sont obsolètes. Ils doivent être adaptés aux exigences d'une institution muséale actuelle.

Le majestueux hall principal est quasiment dépourvu d'éclairage et, de ce fait, les possibilités d'exploitation s'en trouvent restreintes.

En termes de sécurité, la disposition actuelle est inappropriée et ne répond pas favorablement au rapport final du 11 décembre 2013, établi par Interpol France.

En effet, le desk «sécurité» fait partie intégrante de l'accueil à l'entrée du public, côtoyant la billetterie et la boutique dans le hall principal au rez-de-chaussée, les platines d'alarme feu et intrusion ainsi que les écrans de contrôle sont de ce fait à la vue directe des visiteurs et visiteuses. L'ergonomie des places de travail n'est pas aux normes et les conditions générales de l'accueil ne donnent pas

satisfaction, que ce soit du point de vue des employé-e-s (courants d'air, manque de place), ou du public, pour qui la circulation manque de lisibilité.

En ce qui concerne l'actuelle zone didactique, celle-ci a été aménagée en 1993 lors de la réouverture du Musée Ariana après la rénovation du bâtiment et le renouvellement complet de son programme muséographique. Située dans l'aile gauche du rez-de-chaussée du bâtiment, elle permet d'introduire le visiteur et la visiteuse à la terminologie et aux différentes techniques des arts du feu. Les supports céramiques peuvent y être touchés et manipulés par le public, une appréhension tactile fondamentale pour leur compréhension.

Aujourd'hui défraîchie, cette zone nécessite d'être repensée et développée. Elle souffre notamment de l'absence des nouveaux outils et supports technologiques qui permettent de renforcer l'interactivité avec les publics.

Obligations légales et de sécurité

La création du sas de sécurité à l'entrée de service au sous-sol côté Genève va permettre de répondre favorablement au rapport final du 11 décembre 2013 établi par Interpol France.

Programme et descriptif des travaux

Les interventions prévues sont les suivantes:

1. Nouvelle disposition de l'accueil dans le hall central
2. Nouvelle disposition de la billetterie dans le vestibule
3. Création de modules fixes et mobiles pour la boutique
4. Création d'un sas de sécurité d'accueil du personnel au rez inférieur
5. Création d'une loge de sécurité au rez inférieur
6. Mise en valeur du hall central par la rénovation et amélioration de l'éclairage
7. Réorganisation et rénovation du Comptoir gourmand au 1^{er} étage
8. Rénovation de la zone didactique au profit d'un espace de médiation «matériaux et techniques»
9. Rénovation de l'éclairage dans les salles d'exposition au rez inférieur
10. Amélioration de la signalétique extérieure du Musée.

Soit, plus en détail:

1. Nouvelle disposition de l'accueil dans le hall central

L'accueil du public est au centre de la préoccupation du Musée Ariana, c'est pourquoi il est primordial de mettre en valeur l'architecture majestueuse du hall d'entrée pour lui donner une atmosphère chaleureuse et accueillante.

Comme mentionné précédemment, afin de séparer les fonctions d'accueil et de sécurité, les platines d'alarme vont être déplacées à l'entresol, où se trouve déjà la centrale d'alarme principale. Outre qu'il satisfait aux besoins de confidentialité des opérations de sécurisation du bâtiment, ce déplacement permet au personnel de sécurité et d'accueil de se concentrer sur sa mission d'accueil du public. Avec l'évolution des technologies de communication, y compris au niveau sécurité, la présence en permanence d'un-e agent-e de sécurité près des platines d'alarme n'est plus une nécessité. Il devient dès lors possible de revoir le desk d'entrée et de rendre plus accessible et lisible l'accueil du public.

Les guichets actuels d'accueil situés aujourd'hui à droite de l'entrée sont inadéquats: la hauteur et la profondeur de ces desks entravent la communication entre les agent-e-s d'accueil et les visiteurs et visiteuses. Le personnel d'accueil à mobilité réduite n'est pas visible par le public. L'accueil du public sera positionné au centre du grand hall.

Cet îlot d'accueil central assurera une circulation fluide vers les salles d'expositions permanentes ou les salles d'expositions temporaires et permettra de donner les premières informations aux visiteurs et visiteuses. Un-e agent-e d'accueil orientera le public vers les différents espaces du Musée: soit vers la billetterie, soit vers l'exposition permanente en accès libre.

Cette borne centrale assurera un accueil personnalisé, équipée d'outils informatiques mobiles (type tablette), elle constituera également un point d'information sur la vie culturelle genevoise. Grâce à l'évolution des moyens numériques, cet îlot d'accueil pourra être équipé d'un point de vente supplémentaire mobile et sans fil en cas de grande affluence.

Le mobilier de l'îlot central doit faire preuve d'une grande flexibilité: il doit être entièrement modulable afin de pouvoir être rapidement dégagé du hall en cas de manifestation. En effet, le hall central du Musée est destiné à accueillir des événements de différentes natures: il peut être loué pour des réceptions privées en soirée ou peut être amené à accueillir des spectacles, dans le cadre de la Nuit des musées ou en collaboration avec des festivals par exemple.

Cet élément central permettra également de renforcer la perception de l'architecture du lieu, en libérant l'espace de circulation sur le pourtour et en rétablissant la symétrie initiale.

2. Nouvelle disposition de la billetterie dans le vestibule

Le vestibule est situé à gauche du hall central. Il dessert les escaliers et l'ascenseur et se trouve donc être le passage obligé pour accéder aux différents niveaux du Musée vers les expositions temporaires, le Comptoir gourmand ou

encore les vestiaires et sanitaires. Il constitue de ce fait un emplacement stratégique idéal pour accueillir la billetterie et la boutique.

Il présente également l'avantage de pouvoir bénéficier facilement de toutes les infrastructures techniques nécessaires à l'équipement de postes de travail pour deux à trois collaborateurs ou collaboratrices.

Cet espace sera équipé de mobilier fixe de rangements intelligents et optimisés permettant de stocker le matériel de médiation nécessaire (dépliants, tablettes pour le public, etc.). Cet espace accueillant pour le public et pratique pour le personnel constituera une zone de travail billetterie et back-office attenante à l'espace-boutique.

3. Création de modules fixes et mobiles pour la boutique

Pour une plus grande flexibilité, la boutique sera constituée de plusieurs modules de présentation et de rangement, certains fixes situés dans le prolongement de la billetterie dans le vestibule et d'autres mobiles, faciles à déplacer et que l'on pourra combiner librement en fonction des besoins du Musée.

En regroupant la boutique avec l'espace billetterie, on facilitera son exploitation du point de vue du personnel d'accueil, qui pourra mieux gérer les deux missions billetterie et boutique.

Selon les manifestations prévues, les modules mobiles permettront à la boutique de se déplacer au centre du grand hall ou dans un autre espace.

4. Création d'un sas de sécurité d'accueil du personnel au rez inférieur

La création du sas de sécurité à l'entrée de service au sous-sol côté Genève va permettre de répondre favorablement au rapport final du 11 décembre 2013 établi par Interpol France.

Cet accès deviendra l'unique entrée du personnel du Musée.

Il constitue d'ores et déjà l'accès principal pour la sécurisation du bâtiment, ainsi que pour les PMR¹ et toutes les livraisons, étant équipé d'une plate-forme mobile.

5. Création d'une loge de sécurité au rez inférieur

L'objectif de cet aménagement est de déplacer au rez inférieur les fonctions «sécurité» actuellement intégrées au desk d'accueil dans le hall central du Musée.

¹ Personnes à mobilité réduite

Les alarmes incendie, intrusion et la commande d'évacuation seront centralisées dans une loge technique qui se trouvera juste après le sas d'entrée du personnel.

La loge technique de sécurité sera équipée des fonctions suivantes:

- écrans de vidéosurveillance (actuellement dans le hall central)
- contrôle d'accès du personnel (pointeuse)
- contrôle accès livraisons (interphone et visuel sur la borne d'accès extérieur)
- centralisation des clés du Musée (recommandation Interpol 2013)
- lieu de recharge des téléphones professionnels des employés
- poussoir agression (sans fil)
- alarme incendie – tableau de rappel
- alarme intrusion – tableau de rappel
- commande sonore d'évacuation
- allumage des éclairages du Musée.

6. Mise en valeur du hall central par la rénovation et amélioration de l'éclairage

Le grand hall du Musée Ariana est aujourd'hui quasiment dépourvu d'éclairage: seules les appliques murales diffusent un léger halo sur les parois du hall et du plafond.

Le nouveau dispositif permettra, d'une part, de mettre en valeur le patrimoine architectural de ce lieu d'exception, tout en créant une atmosphère accueillante pour le public tout au long de l'année et à toute heure de la journée, et d'autre part, d'étendre également les possibilités d'exploitation de ce lieu en matière muséale. Aujourd'hui, en automne et en hiver, lorsque la lumière naturelle n'entre pas suffisamment, le Musée semble éteint.

Le nouvel éclairage du hall aura pour fonction de:

- valoriser le travail de l'accueil (îlot d'accueil central)
- faciliter l'orientation des visiteurs et visiteuses
- exploiter la «boutique» lorsqu'elle est placée au centre du hall
- accueillir des expositions d'œuvres (p. ex. Akio Takamori ou Fang Lijun)
- organiser des événements et activités nocturnes: Nuit des musées, Nocturnes de l'Ariana, autres événements ponctuels
- mettre à disposition cet espace pour accueillir des événements privés.

Actuellement, le Musée Ariana loue plusieurs fois par an une installation complémentaire d'éclairage pour ce lieu qui doit être autoportante et qui nécessite l'intervention de professionnel-le-s externes, ce qui représente des coûts d'exploitation non négligeables. De plus, celle-ci présente comme inconvénient de ne jamais être en accord avec l'esthétique du lieu. Elle manque de flexibilité au niveau des paramétrages techniques et présente des risques pour les employé-e-s comme pour le public: sur pieds (à cause de l'obligation d'être autoportante) et avec pose de nombreux câbles à travers le hall, dans lesquels les visiteurs et visiteuses peuvent se prendre les pieds, voire trébucher, tomber ou faire tomber un spot.

Le nouvel éclairage sera doté d'une grande flexibilité qui permettra de pallier ces conditions insatisfaisantes, tout en valorisant l'architecture du Musée, en particulier les colonnes, les vitraux et la voûte. Le concept de cet éclairage projeté a l'avantage d'être simple, fonctionnel et discret. Placé au sol, en bordure intérieure de l'ellipse de la galerie du premier étage, il sera facile à entretenir, avec télécommande et variations possibles, adapté à tout type d'utilisation par le personnel du Musée: éclairage des manifestations ou expositions dans le grand hall, éclairage de l'îlot central d'accueil, mise en valeur des colonnes et d'autres éléments d'architecture.

7. Réorganisation et rénovation du «Comptoir gourmand» au 1^{er} étage

Il s'agit de la buvette du Musée exploitée par un tiers à travers une concession de service public.

Ce lieu se situe sur la galerie du 1^{er} étage du Musée et s'étend sur le grand balcon du Musée Ariana.

Les équipements fixes du «Comptoir gourmand» doivent être remplacés de façon urgente: la vitrine réfrigérée ne fonctionne plus depuis longtemps, ce qui nuit à la possibilité pour l'exploitant de présenter son offre. Les tiroirs réfrigérés et le comptoir doivent être remplacés, les éviers agrandis et les rangements optimisés. L'éclairage doit également être renforcé par des sources de lumière supplémentaires.

Outre le remplacement des équipements professionnels, il s'agit aussi d'intégrer dans le nouvel agencement mobilier une zone de travail cachée du public (back-office). Ces travaux nécessaires fournissent l'opportunité d'une réfection du parquet, prévue de longue date au niveau de la galerie.

Un travail acoustique soigné devra être entrepris pour réaménager ce lieu afin de ne pas gêner les visiteurs et visiteuses.

Quant au mobilier non fixe, il devra être adapté à l'architecture du lieu et pouvoir être mobile, fonctionnel, modulaire, empilable, solide et facile à entretenir.

Dans le cadre de ces travaux, il est prévu de créer un point d'eau au rez-de-chaussée, sous le Comptoir gourmand, afin de profiter des infrastructures existantes plus facilement lors de manifestations ponctuelles et de pouvoir permettre l'extension du Comptoir gourmand à l'extérieur, sur la terrasse au rez-de-chaussée, en mettant en valeur l'entrée des Sphinx qui était l'entrée d'origine du Musée Ariana.

8. Rénovation de la zone didactique au profit d'un espace de médiation «Matériaux et techniques»

Dans les musées, les aspects techniques sont parfois considérés comme des outils didactiques et un peu scolaires. Relégués en fin de parcours, ils ne font pas l'objet d'un soin de présentation particulier. Le Musée Ariana, reconnu au niveau national pour la qualité de ses activités de médiation, entend se doter d'un espace esthétique et attrayant qui suscite le plaisir d'apprendre.

Le nouvel espace de médiation «Matériaux et techniques» privilégiera une approche sensible et intuitive. Le Musée du XXI^e siècle se doit de s'adresser à tous les publics – enfants-adultes, néophytes-spécialistes, public en situation de handicap visuel, auditif ou moteur, visiteurs et visiteuses individuel-le-s ou groupes – en privilégiant un discours simple mais étayé de précision scientifique. Une utilisation raisonnée des supports multimédias permettra de développer, d'une part, des activités ludiques, et d'autre part de montrer un large spectre des beaux gestes du céramiste.

Réaménagement de l'aile «Lausanne»

La zone didactique est implantée dans l'aile côté Lausanne du rez-de-chaussée de l'institution. Cet espace comporte deux tables en marbre noir qui font partie du mobilier d'origine du Musée. Ces deux tables constituent le point central de l'espace; elles n'ont jusqu'à présent pas été utilisées comme support d'exposition, mais conçues comme telles par le fondateur du musée Gustave Revilliod (1817-1890).

Cette aile est accessible directement depuis le grand hall, elle est visible dès l'entrée dans le Musée. Au fond vers la grande rosace de vitraux, il y a une porte de chaque côté, qui donne sur la salle polyvalente et la salle de la porcelaine européenne. L'éclairage est assuré par des bras de lumière qui éclairent les plafonds peints dans des caissons.

Cet espace particulier par son ouverture et ses éléments décoratifs historiques (vitraux, tables, caissons peints) comporte de nombreuses contraintes dont il a été tenu compte lors de l'élaboration du concept.

Objectifs et orientations de l'espace de médiation «Matériaux et techniques»

Dès 2012, le Musée Ariana a entamé une réflexion sur la rénovation de la zone didactique, fondée sur les éléments suivants:

Pour un musée spécialisé dans les arts du feu, une présentation des techniques, des matériaux et des processus de transformation de la matière est un complément indispensable à l'exposition des œuvres.

Cette présentation doit intégrer les technologies modernes de médiation et permettre au public d'interagir davantage, notamment par le biais de supports multimédias. Une collaboration a été initiée à cet effet avec la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC).

Le mobilier doit être complètement repensé et la surface d'exposition augmentée par l'installation de vitrines murales. Les deux tables historiques en marbre noir seront mises en valeur et intégrées au mobilier contemporain. Des écrans tactiles et des bornes interactives permettront un accès à l'information à la fois pertinent, ludique et scientifique.

Les cartels explicatifs, comme les enregistrements, seront quadrilingues: français, italien, allemand et anglais, et adaptés au public malvoyant. La zone sera accessible à tout public en situation de handicap. Les thématiques abordées sont les suivantes: mythe, fonction, vide, temps et transformation.

Ainsi rénové, tout en demeurant dans le même espace qu'actuellement, l'espace «Matériaux et techniques» contribuera à renforcer le Musée Ariana comme centre de compétence national, tout en le dotant d'un espace de médiation moderne et attractif.

Description de la zone didactique

Le nouvel espace «Matériaux et techniques» se décline en trois volets.

Tables

Sur les deux tables centrales sont installés de grands vases sur tournettes. Réalisés spécialement pour cette démonstration, ces grands vases, tous de forme identique afin d'assurer une bonne lecture des différences, représentent les différentes terres et techniques de base de la céramique (table 1: terre cuite, faïence argileuse, grès chamotté, faïence fine, porcelaine – montage aux colombins,

tournage, montage à la plaque, pinching, coulage). La table 2 est consacrée aux motifs. Selon la même formule, de grands vases identiques permettent d'illustrer (un seul motif) les dix principales techniques du décor: décor peint, gravé, peint grand feu sur émail cru, petit feu sur émail cuit (faïence), estampé en creux, moulé en relief (emporte-pièce), etc.

Les vases seront encastrés dans un support bombé et posés sur des girelles permettant de les faire tourner à la manière des moulins à prières. Ils peuvent être touchés et tournés par le public afin de mieux percevoir les techniques de montage.

Vitrines

Les deux parois latérales constituent des supports de vitrines immersives et ludiques.

D'un côté, les vitrines immersives, arrondies, accueillent des documents visuels qui permettent d'appréhender les différentes étapes des matériaux. On doit pouvoir y visionner des films courts dévolus aux techniques céramiques (accès multimédia). Une découpe droite du bas de la vitrine crée une assise à hauteur d'enfant.

De l'autre côté, cinq vitrines suspendues présentent les enjeux et les implications de la céramique. Elles sont conçues comme des ouvertures légères, des aspirations qui favorisent la réflexion sur les objets céramiques et qui invitent à suivre des pistes nouvelles. Ces vitrines sont réglables en hauteur et peuvent tourner sur elles-mêmes. Un objet est exposé à l'intérieur. Les explications et les références de l'objet exposé et de l'impulsion sont présentées sur le dos de la vitrine. La réflexion autour des objets devient une activité ludique tout en donnant de l'importance à l'objet exposé. De plus, la variation de hauteur et de direction des petites vitrines permet d'obtenir un espace en partie modulable.

Accueil des groupes

Au fond de l'aile, une banquette arrondie avec assise du côté concave et meuble-présentoir multimédia du côté convexe. Le meuble est sur roulettes pour pouvoir le déplacer en fonction des activités ou pour regarder des projections. Une toile de projection repliable est intégrée devant le vitrail, au fond de l'espace. Le dossier de l'assise est haut afin d'offrir une ambiance protégée à la personne assise et de limiter les nuisances sonores des personnes réunies. Cette banquette doit pouvoir accueillir une classe d'environ 20/25 élèves. Des assises supplémentaires sont fournies par les petits tabourets mobiles qui peuvent venir s'ajouter à l'assise existante.

Aspects multimédias et collaboration avec la DSIC

L'intégration d'installations multimédias permet de présenter de manière vivante, attractive et efficace les différentes techniques de fabrication de la céramique et de concrétiser davantage le lien entre l'objet et son créateur. Cette scénographie ajoutera une réelle plus-value aux explications données et permettra de s'adresser au public le plus large, incluant notamment le jeune public, les personnes souffrant d'un handicap, les aîné-e-s, etc.

La rénovation de la zone didactique étant souhaitée par le Musée Ariana depuis plusieurs années, les besoins relatifs aux équipements informatiques ont déjà été exprimés à la DSIC qui a déjà obtenu de votre Conseil un crédit de 80 000 francs pour la réalisation de ces équipements. Ils ne sont donc pas prévus dans la présente demande.

9. Rénovation de l'éclairage dans les salles d'exposition au rez inférieur

Les installations concernant l'éclairage des salles d'exposition au rez inférieur sont obsolètes et ne permettent plus de remplacer les spots actuels.

La salle centrale ainsi que l'alcôve attenante ont dû être équipées en urgence, en septembre 2020, afin d'accueillir une exposition.

Il reste à équiper le déambulateur et deux salles latérales.

10. Amélioration de la signalétique extérieure du musée

Il s'agit de concevoir un projet afin d'améliorer l'identité visuelle du Musée Ariana, pour améliorer l'orientation du public depuis la place des Nations jusqu'à l'entrée du Musée.

En effet, actuellement la signalétique extérieure du Musée Ariana est réduite à trois panneaux situés à l'entrée du parc. Ceux-ci sont trop éloignés du bâtiment pour que les visiteurs et visiteuses fassent le lien. Pour le public, il est difficile d'identifier le Musée comme tel, à tel point que des touristes confondent quotidiennement l'Ariana avec l'ONU. Il est également difficile de savoir si le Musée est ouvert ou fermé: la plaque en métal de renseignement des horaires, ancienne et usée, se situe en haut de l'escalier, sur la porte principale. Cette porte demeure fermée jusqu'à ce que le visiteur et la visiteuses aient grimpé les marches, déclenchant alors seulement l'ouverture – ou non – de la porte et l'accès à l'intérieur du Musée. Afin de remédier à cette situation peu claire, il convient de disposer des panneaux d'information sur les horaires et les expositions du Musée aux abords de l'escalier principal extérieur.

Transition écologique et réponses aux enjeux climatiques

Ce projet fera l'objet d'un suivi par un ingénieur conseil en environnement.

Les critères «éco-construction» concernant l'origine et la nature des matériaux ainsi que le tri des déchets de chantier seront appliqués. En particulier, sera prise en compte, de manière obligatoire, la liste des substances toxiques prohibées dans les matériaux de construction, publiée par l'Etat de Genève. Les mandataires devront également s'appuyer sur les recommandations publiées par l'association Ecobau¹.

Par ailleurs, l'amélioration thermique des vitrages est en cours d'étude dans le cadre de la proposition PR-1327.

Conception énergétique

Electricité

L'ensemble du bâtiment sera équipé de luminaires à haut rendement, maximisant l'éclairage direct. Il est prévu de valoriser l'éclairage naturel, afin de réduire les consommations d'énergie par des dispositifs d'automatisation simples et efficaces, des détecteurs de présence et luminosité ou par des commandes sectorielles.

Les besoins énergétiques de l'éclairage répondront à la valeur cible de la SIA 387/4.

Estimation des coûts

Crédit I: travaux d'aménagement intérieur

CFC	Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
2	Bâtiment		797 800
21	Gros œuvre 1		69 800
	210 Démolition maçonnerie	25 800	
	211.1 Echafaudages	26 500	
	211.4 Canalisations intérieures	12 500	
	211.6 Maçonnerie	5 000	
23	Installations électriques		292 000
	230 Installations électriques	123 000	
	233 Lustrerie	101 000	

¹ www.eco-bau.ch chapitre «fiches CFC»

CFC	Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
	236 Installations à courant faible	5 000	
	237.1 Installations de détection effraction et agression	16 000	
	237.2 Installations de contrôle d'accès	26 000	
	237.3 Installations de surveillance vidéo	8 000	
	237.5 Installations de détection incendie	8 000	
	239 Divers (interphonie)	5 000	
25	Installations sanitaires		40 000
	250 Installations sanitaires	40 000	
27	Aménagements intérieurs 1		300 000
	271 Plâtrerie	5 000	
	272 Ouvrages métalliques	173 000	
	272.0 Portes intérieures en métal	19 000	
	273 Menuiserie	103 000	
28	Aménagements intérieurs 2		96 000
	281.4 Revêtements de sol en pierre naturelle	4 000	
	281.7 Revêtements de sol en bois	25 000	
	283 Faux plafonds	8 000	
	285.1 Peinture intérieure	26 000	
	287 Nettoyage du bâtiment	8 000	
	289 Signalétique	25 000	
5	Frais secondaires et comptes d'attente		283 000
51	Autorisations, taxes		2 000
	511 Autorisations, gabarits, taxes	2 000	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		6 500
	524 Reproduction de documents, tirages, héliographies	6 500	
56	Autres frais secondaires		5 000
	561 Frais de surveillance par des tiers	5 000	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		100 500
	583 Réserves pour imprévus 10%	100 500	

59	Comptes d'attente pour honoraires		169 000
591	Architecte	120 000	
596.4	Acousticien	20 000	
596.9	Ingénieur désamiantage	4 000	
597	Ingénieur en sécurité	8 000	
599.2	Graphiste	15 000	
599.6	Ingénieur environnement	2 000	
9	Ameublement et décoration		28 000
90	Ameublement et décoration		28 000
900	Mobilier d'espace public intérieur	18 000	
900	Mobilier extérieur (terrasse)	10 000	
I.	Coût total de la construction (HT)		1 108 800
	Arrondi à la centaine de francs		
	Calcul des frais financiers		
	+ TVA 7,7%		85 400
II.	Coût total de l'investissement (TTC)		1 194 200
	+ Prestations du personnel en faveur des investissements 5%		59 700
III.	Sous-total		1 253 900
	+ Intérêts intercalaires 1,75%, durée 10 + 6 mois		14 600
IV.	Coût total de l'opération (TTC)		1 268 500
	Dont à déduire:		
	–Participation du compte de bilan fonds de tiers et «acquisitions et projets» du Musée Ariana		171 000
V.	Total net du crédit I demandé (TTC)		1 097 500

Crédit II: équipements informatiques, de téléphonie et de sécurité du bâtiment

CFC	Libellé	Prix unitaire	Totaux
3	Equipements d'exploitation		
33	Appareils courant faible		24 000
	Rz inf. Salles d'exposition	1 600	
	RDC Accueil – boutique	11 200	
	Zone didactique	6 400	
	R+1 Comptoir gourmand	4 800	
34	Appareils courant fort		26 600
	Rz inf. Salles d'exposition	900	
	RDC Accueil – boutique	9 000	

	Zone didactique	13 500	
	R+1 Comptoir gourmand	3 200	
I.	Coût total (HT)		50 600
II.	TVA 7,7%, arrondi		3 900
III.	Total du crédit II demandé (TTC)		54 500

Référence au 16^e plan financier d'investissement 2021-2032

Cet objet est inscrit, en qualité de projet actif, sous le N°042.005.06 du 16^e PFI 2021-2032, en page 63, pour un montant de 1 100 000 francs, avec une année de dépôt annoncée en 2021.

Financements spéciaux et préfinancements

Dès 2013, des recherches de fonds ont été entamées pour financer la rénovation de la zone didactique. Dans le compte de bilan fonds de tiers «acquisitions et projets» du Musée Ariana (rubrique 2093.028 au bilan), un montant de 171 000 francs est disponible à cet effet.

Budget de fonctionnement

Hormis les charges financières, la réalisation de ces travaux n'a pas d'impact sur le budget de fonctionnement du Musée Ariana.

Charges financières annuelles

Crédit I

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 117 400 francs.

Crédit II

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 4 annuités, se montera à 14 100 francs.

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de mars 2021 et ne comprennent aucune variation.

Autorisation de construire

La requête en autorisation de construire sera déposée une fois le crédit voté, dans le cadre des prestations du mandataire adjudicataire.

Délai de réalisation

Le chantier pourra démarrer deux mois après le vote, en force, du Conseil municipal, soit une fois le délai référendaire écoulé. La mise en exploitation prévisionnelle est planifiée pour début 2023, après environ dix mois de travaux.

Régime foncier

Le Musée Ariana est situé sur la parcelle 5352, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Crédit I

Service bénéficiaire: Musée Ariana (ARI).

Service gestionnaire: Direction du patrimoine bâti (DPBA).

Crédit II

Service bénéficiaire: Musée Ariana (ARI).

Service gestionnaire: Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC).

Récapitulatifs des coûts d'investissement et planification des dépenses d'investissement - [A/B]
Impact sur le budget de fonctionnement - [C]

Objet: Musée Ariana - Divers travaux d'aménagement intérieur

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS (francs)

	Crédit I	Crédit II	Total	%
Gros œuvre	69 800		69 800	5%
Second œuvre	396 000		396 000	30%
Installations, équipements fixes	332 000		332 000	25%
Mobilier, équipements et jeux	28 000		28 000	2%
Équipements informatiques & bureautiques		50 600	50 600	4%
Frais secondaires et comptes d'attente	114 000		114 000	9%
Honoraires	169 000		169 000	13%
Frais financiers	159 700	3 900	163 600	12%
Coût total du projet TTC	1 268 500	54 500	1 323 000	100%

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT (francs)

Années impactées	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Vote du crédit par le CM: 2021			
2022	600 000	0	600 000
2023	723 000	171 000	552 000
Totaux	1 323 000	171 000	1 152 000

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (nouvelles charges et nouveaux revenus)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Musée Ariana (ARI)

CHARGES

	Postes en ETP
30 - Charges de personnel	0
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	131 500
36/37 - Subventions et dédommagements accordés	
Total des nouvelles charges induites	131 500

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement **-131 500**

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibérations ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 1 268 500 francs, dont à déduire une participation de 171 000 francs financée par le compte de bilan fonds de tiers et «acquisitions et projets» du Musée Ariana (rubrique 2093.028 au bilan), soit 1 097 500 francs net destinés à divers travaux d'aménagement intérieur et à des exigences d'exploitation du Musée Ariana, situé sur la parcelle 5352, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 268 500 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, soit 1 097 500 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2032.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

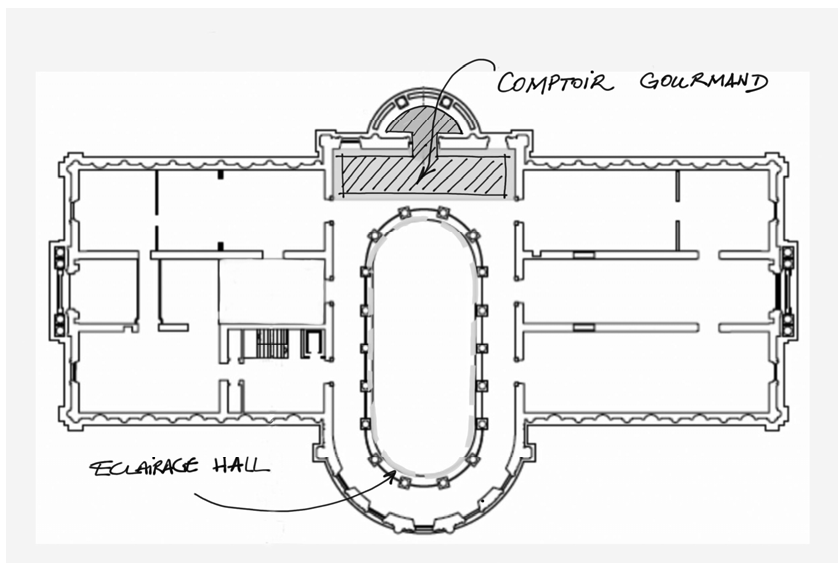
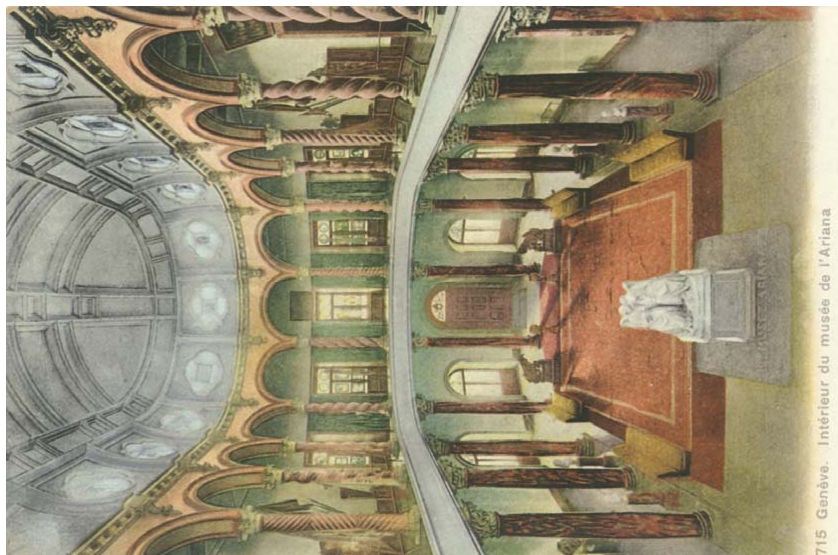
décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 54 100 francs destiné aux équipements informatiques, de téléphonie et de sécurité du Musée Ariana, situé sur la parcelle 5352, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève.

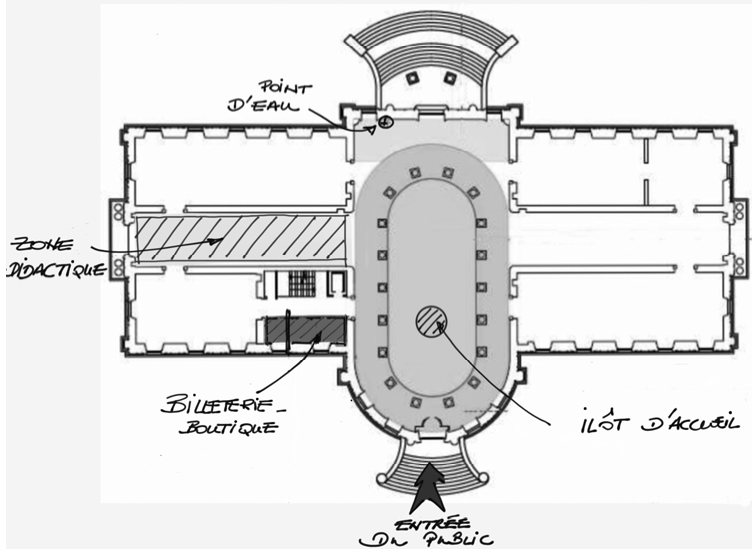
Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 54 100 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2026.

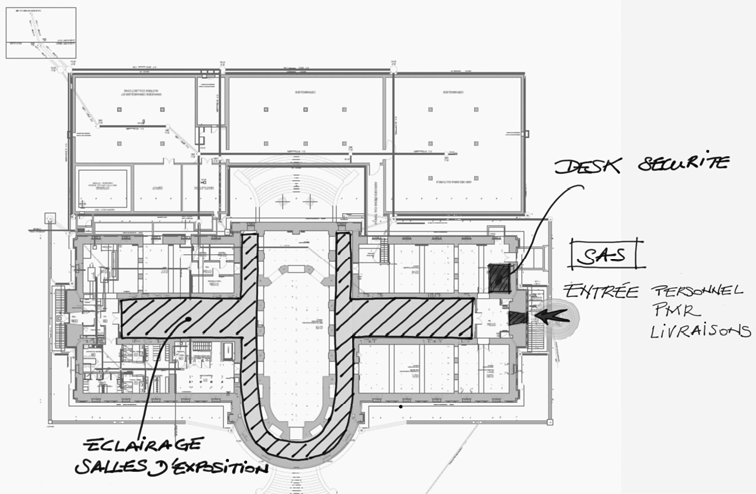
Annexes: – plans d'intentions (esquisses)
– photos de l'état existant



Plan du 1^{er} étage



Plan du rez-de-chaussée



Plan du rez inférieur